

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ)

2e séance – 16 avril 2026 – 12 h 34 à 14 h 32

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du Citoyen

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Tiffany-Lee Norris Parent, présidente et conseillère municipale – District de Touraine (11)
Timmy Jutras, vice-président et conseiller municipal – District du Lac-Beauchamp (16) – En visioconférence
Jean-François LeBlanc – Chambre de commerce de Gatineau
François de Bellefeuille – Spira
Gabrielle Papineau – Notaire Gatineau Inc.
Geneviève Latulippe – Tourisme Outaouais
Jean Bigelow – Domtar
Josée Cousineau – Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais
Marc-Antoine Laramée – Quartier Intelligence Artificielle Inc.
Mikael Charette – ID Gatineau
Patrick Robert-Meunier – MOBI-O
Philippe Deschamps – Vision Centre-Ville
Steve Brabant – Cégep de l'Outaouais – En visioconférence
Rui Perdigao – Groupe Boless
Marc Carrière, préfet – MRC des Collines de l'Outaouais – En visioconférence

Secrétaire

Josée Marcil – coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Véronique Angers, directrice générale adjointe – Développement durable – Direction générale
Isabelle Veilleux, directrice – Service de développement économique (SDÉ)
Bada Bah, coordonnateur de projets – SDÉ
David Leclerc – Service de développement économique (SDÉ)
Marie-Ève Gratton, coordonnatrice de projets – SDÉ
Charlotte Calen, coordonnatrice de projets – SDÉ
Nicolas Greugny, coordonnateur de projets – SDÉ
Josianne Therrien, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Personnes invitées

André Groulx, directeur – événements d'affaires et développement – Tourisme Outaouais
Caroline Gagnon, consultante LGP

Autres personnes présentes

Bob Rioux, directeur des communications – Cabinet du conseiller désigné – En visioconférence
Michael Korhonen, conseiller municipal – District de Masson-Angers (18)

ABSENCES :

Membres

Jacqueline Frenette – VPL Verre et Aluminium

Murielle Laberge – Université du Québec en Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance publique en mode hybride à 12 h 34. Il s'agit de la deuxième séance de l'année. La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner l'enregistrement sur le site Web de la Ville. La présidence annonce que l'ensemble des sièges de la Commission de développement économique est désormais comblé, avec l'arrivée de sept nouveaux membres. La présence de Véronique Angers, directrice générale adjointe – Développement durable, à la Ville de Gatineau, est soulignée. Il est précisé qu'un tour de table se tiendra au point 5 de l'ordre du jour afin de permettre les présentations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par François de Bellefeuille

Appuyé par Patrick Robert-Meunier

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la suite de la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour public.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 5 février 2026

Le procès-verbal de la séance publique du 5 février 2026, préalablement validé par les membres, est déposé. Aucun suivi n'est requis.

5. Période de questions du public

Aucune question du public n'est adressée à la Commission.

Un tour de table est fait.

Un tour de table est effectué afin de permettre la présentation des nouveaux membres de la Commission. Les nouveaux membres sont les suivants : Mikaël Charrette (ID Gatineau), Jean Bigelow (Domtar), Philippe Deschamps (Vision Centre-Ville), Marc-Antoine Laramée (Quartier Intelligence Artificielle inc.), Gabrielle Papineau (propriétaire d'une étude notariale), Josée Cousineau (Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais) et Rui Perdigao (Groupe Boless).

6. Suivis de séances précédentes et mise à jour des dossiers – Point d'information

Un document d'information (fichier de suivi) présentant l'état d'avancement des éléments issus des séances précédentes a été transmis préalablement aux membres, intégré à la documentation de la séance publique. Ce point d'information est présenté par Isabelle Veilleux, directrice du Service de développement économique (SDÉ).

Quatre sujets faisant l'objet d'un suivi sont mis de l'avant :

Plan de travail 2026

Il est indiqué que le plan de travail 2026 a été discuté, bonifié et recommandé par la Commission de développement économique au conseil municipal lors de la séance de février. Ce plan de travail a par la suite été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 17 mars 2026.

Stratégie de développement industriel

(Subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – MEIE)

Il est rappelé que la démarche, faisant suite au rapport de LGP portant sur les réflexions menées concernant le développement des espaces économiques spécialisés, a été présentée à la Commission de développement économique lors de la séance de février 2026. La Ville a obtenu une aide financière du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin de contribuer à l'élaboration de cette stratégie.

La présidence mentionne que des consultations publiques sont prévues les 22 et 23 avril 2026 à ce sujet. Les membres de la Commission sont invités à y participer, dans l'objectif de se doter d'une stratégie forte permettant notamment de guider les décisions à court, moyen et long terme. Il est également mentionné qu'une correspondance a été transmise par l'équipe des comités et commissions avec les détails de cette consultation.

Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds Régions Ruralité (FRR)

Le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, sur la base d'une recommandation favorable de la Commission, a été adopté par le conseil municipal à l'occasion de la séance tenue le 17 mars 2026. Il sera publié prochainement sur le site Internet de la Ville.

Filière prioritaire – Défense et sécurité

Le dossier des filières prioritaires a été présenté lors de la séance de février 2026. La Commission avait alors discuté de ces filières dans le contexte du nouveau mandat confié à la Ville en matière d'attraction des investissements. Le Service avait notamment abordé la filière défense ainsi que divers éléments entourant la stratégie en défense en cours d'élaboration. Il est précisé que ce dossier fera l'objet de présentations ou de discussions ultérieures à la Commission. Des travaux d'appropriation et de déploiement sont en cours, incluant la mise en place d'un comité stratégique en défense de Gatineau, auquel plusieurs personnes participent. Des échanges ont débuté avec ce comité afin de préciser certaines filières économiques, en s'appuyant sur l'expertise de ses membres ainsi que sur les recommandations de trois études menées en 2025. La présidence indique que la Ville a déjà annoncé la création d'un comité stratégique en défense, cybersécurité et sécurité. Plusieurs acteurs des milieux public et privé ont été regroupés, dont plusieurs membres de la Commission qui participent aux travaux.

7. Formation en développement économique – Présentation

Une formation en développement économique est présentée à titre informatif par Caroline Gagnon, consultante pour la firme LGP, mandatée par le Service de développement économique. Les membres élu(e)s du conseil municipal ont été invités à assister à cette présentation. Celle-ci s'inscrit dans le dossier 4 du Plan de travail 2026 de la Commission, intitulé « Veille d'opportunités en développement économique ».

L'objectif de la présentation est de sensibiliser aux grands paramètres et aux leviers permettant d'influencer la trajectoire du développement économique. Il est notamment mentionné que le développement économique constitue un processus complexe, reposant sur la capacité et l'agilité du milieu à composer avec diverses contraintes. À cet égard, plusieurs contraintes sont expliquées, notamment les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), la protection des terres agricoles sous l'égide de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ), les coûts de viabilisation, l'équilibre fiscal et les normes environnementales.

Les nouvelles réalités territoriales, l'évolution des paradigmes, leurs impacts sur les rôles, l'approche axée sur les résultats ainsi que la vision du futur sont abordés. L'accent est mis sur l'importance de se doter d'une vision stratégique élaborée avec l'ensemble des parties prenantes. Il est souligné que cette démarche requiert une clarification des rôles, une prise en compte des connaissances issues du terrain et un délai suffisant pour permettre l'appropriation de la vision. L'importance de désigner un responsable du déploiement des stratégies est également mentionnée, afin d'assurer leur mise en œuvre concrète.

Steve Brabant se joint à la séance à 13 h 15

Il est indiqué que le développement économique doit être envisagé comme un écosystème. L'importance du leadership est mise de l'avant afin d'assurer le pilotage de la démarche. Il est également mentionné que le rôle des acteurs évolue d'une logique de gestion vers une logique d'influence. À cet égard, il est souligné que l'on passe d'un développement économique réactif à un développement économique davantage stratégique. Le développement économique consiste à bien comprendre son territoire, à effectuer des choix éclairés et à orienter une trajectoire de développement. Les différents rôles de la Commission de développement économique sont présentés, notamment en matière de lecture stratégique et de cohérence. Il est également question de la valeur ajoutée associée à ces rôles, notamment la posture d'ambassadeur de la Ville. Le rôle de la Commission est de contribuer à orienter les décisions en mettant à profit les connaissances du territoire et les expertises complémentaires, afin de formuler des recommandations éclairées au conseil municipal.

Période d'échanges

Des remerciements sont adressés à la présentatrice.

Collaboration au sein de l'écosystème

Une question est posée concernant la collaboration entre les différents éléments de l'écosystème de développement économique. Il est demandé, à partir de l'expérience de la consultante dans d'autres villes, quels sont les éléments ayant permis de faciliter cette collaboration. Il est répondu que l'élaboration d'une vision commune repose sur des processus de consultation et d'implication des différents acteurs, lesquels nécessitent généralement plus de temps. L'importance de mobiliser les parties prenantes est soulignée afin de tirer profit de leur connaissance du terrain, d'identifier les angles morts et de favoriser l'appropriation de la vision. Un délai suffisant est nécessaire pour permettre à cette vision de percoler et de devenir naturelle auprès des acteurs concernés. La présence d'un responsable, ou leader, du déploiement de la stratégie est identifiée comme un critère de succès important. Un plan d'action doit être

assorti de ressources adéquates pour sa mise en œuvre et que les enjeux de capacité doivent être pris en compte.

Requalification des territoires

Une question de clarification est posée concernant les opportunités de requalification, à savoir si des exemples peuvent être fournis. Des exemples de secteurs vétustes sont mentionnés, notamment des parcs industriels plus anciens ou des secteurs urbains matures, tels que le parc industriel Pink ou le secteur Richelieu. Il est indiqué que les secteurs à requalifier sont généralement caractérisés par une certaine vétusté et nécessitent la mise en place de stratégies variées. Selon les situations, des interventions telles que l'utilisation du droit de préemption, l'acquisition de propriétés, la rénovation de quadrilatères, la densification ou d'autres leviers peuvent être envisagées. L'objectif est d'identifier de façon précise les secteurs où une intervention municipale est souhaitée afin d'accroître la cohérence et la valeur foncière.

Au Québec, des démarches de requalification sont en cours dans certains territoires, lesquelles peuvent passer par un assouplissement réglementaire, notamment en matière de densité. Il est également mentionné que certains anciens parcs industriels comportent d'importants espaces sous-utilisés. L'exemple de la Ville de Trois-Rivières est évoqué, où une requalification majeure du centre-ville a été réalisée à l'aide d'un fonds immobilier. Cette stratégie a permis l'acquisition de bâtiments du centre-ville et leur reconversion en logements et en commerces. Bien que des acteurs privés aient été impliqués, la Ville a assuré la coordination de la vision du secteur, avec des résultats qualifiés de très positifs.

Il est demandé si l'exemple de Shawinigan peut être considéré comme une démarche de requalification. Il est répondu que cet exemple peut être considéré à la fois comme une démarche de requalification et non. Ce projet a bénéficié de financements gouvernementaux et a été porté par le milieu. Toutefois, le montage financier présente certaines limites et l'implication du secteur privé demeure essentielle. Les modèles reposant sur des partenariats avec le privé tendent aujourd'hui à être plus efficaces que les démarches strictement gouvernementales. Les ententes avec des promoteurs sont à privilégier.

Fonds immobiliers municipaux

Une question est posée concernant le montant requis pour un fonds immobilier ayant un impact comparable à celui de Trois-Rivières. La présentatrice indique que l'information est disponible, mais qu'un suivi serait à être effectué à ce sujet afin de mieux documenter les impacts et d'évaluer les possibilités de comparaison avec le territoire gatinois. Il s'agit d'une tendance observée au Québec, où plusieurs villes ont mis en place des fonds immobiliers permettant l'acquisition de terrains et la réalisation de partenariats avec le secteur privé. Le rôle des villes est décrit comme étant non pas de remplacer le marché, mais d'intervenir afin de limiter la spéculation foncière. Il est précisé que l'intervention municipale peut contribuer à modérer l'inflation des terrains et à préserver une certaine abordabilité. Dans certains cas, des terrains présentant une grande complexité requièrent une intervention supplémentaire au-delà de ce que le privé peut assumer seul. Il est mentionné que le déploiement d'une vision globale est souvent nécessaire pour assurer le succès de ces démarches.

Allégement et accélération des processus de permis

Un membre se questionne à savoir s'il existe, ailleurs au Québec, des exemples d'allégement réel des processus d'émission de permis et d'accélération des délais. Il est répondu que certaines municipalités, telles que Saguenay, ont mis en place des bureaux de projets pour accompagner les promoteurs dans les projets majeurs, tout en assurant le respect des cadres réglementaires. Dans certaines villes, l'accompagnement peut être plus personnalisé pour les projets structurants. La Ville de Victoriaville dispose d'une personne dédiée aux projets de développement industriel, agissant en lien étroit avec l'aménagement et l'émission des permis. De même, la Ville de Trois-Rivières est mentionnée à titre d'exemple d'efficacité en la matière.

Il est précisé par la direction du Service de développement économique que certains terrains à propriété municipale font l'objet d'un accompagnement auprès des entreprises intéressées à les acquérir, afin d'éviter les situations de spéculation. Il est mentionné que les actes de vente prévoient que les entreprises disposent d'un projet défini et s'engagent à le réaliser dans un délai raisonnable, généralement d'environ un an, afin d'éviter l'acquisition de terrains à des fins de revente ultérieure. Concernant les permis d'affaires, la Ville travaille activement sur l'amélioration des processus, notamment par l'entremise de chantiers menés par le Service de l'urbanisme et du développement durable visant à accroître l'efficacité et à simplifier les étapes d'analyse réglementaire.

Précisions réglementaires et organisationnelles

Il est précisé par la direction générale adjointe que la Ville ne peut acquérir des terrains qu'à des fins correspondant à ses compétences, telles que les parcs, le logement, le développement ou les parcs industriels. Il est mentionné que lorsqu'un lot est acquis pour une fin donnée, la Ville ne peut le revendre ultérieurement pour une autre vocation, en raison des mécanismes légaux encadrant les compétences municipales. Plusieurs villes se dotent d'équipes dédiées à l'analyse de grands projets afin d'accélérer les processus. À titre d'information, il est clarifié qu'une ville ne peut établir un traitement de type « VIP » pour certains projets en échange d'une compensation financière, cette précision étant essentielle à la suite de la présentation.

Requalification et zones prioritaires

Un commentaire est formulé concernant certaines démarches de requalification déjà réalisées à Gatineau, notamment des remembrements de lots et la mise en place de programmes de subvention pour la construction domiciliaire ou la décontamination, par exemple à l'île de Hull. Il est mentionné que des améliorations demeurent nécessaires dans le traitement des dossiers et qu'une approche fondée sur le principe du « premier arrivé, premier servi » est actuellement observée. Il est suggéré de définir des zones prioritaires de développement, comme le font certaines villes, afin de réduire les délais de traitement. La présidence précise qu'il s'agit d'un chantier présentement en cours à Gatineau.

Des précisions sont apportées par la direction générale adjointe sur la planification territoriale, indiquant que des plans d'urbanisme existent depuis les années 1970, mais que certains projets, en raison de leur nature ou de leur importance, ne s'inscrivent pas toujours strictement dans cette planification. Il est mentionné que le nombre de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) peut constituer un indicateur du respect de la planification. Il est également indiqué que les villes doivent composer avec de nombreuses contraintes issues des milieux

naturels, des infrastructures institutionnelles et des cadres réglementaires provinciaux et fédéraux, lesquels ont connu plusieurs évolutions importantes au cours des dernières années. Un membre soulève la question de savoir s'il serait préférable de modifier la planification ou plutôt d'en resserrer le respect, invitant à une réflexion sur cet enjeu.

Cartographie des acteurs

Lors de la présentation de la cartographie des acteurs, un commentaire est formulé afin de souligner l'absence de la Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides (CDROL), qui œuvre dans le domaine de l'économie sociale à l'échelle régionale. La présentatrice en prend note.

Influence des projets gouvernementaux

Un commentaire est formulé concernant l'impact de certains projets gouvernementaux, tels que la construction d'hôpitaux, sur la planification municipale et le développement économique. Il est demandé comment ces enjeux se situent dans la réflexion présentée. La présentatrice explique que le manque d'alignement entre certaines instances gouvernementales peut effectivement engendrer des tensions sur le territoire et imposer des exigences importantes aux municipalités. Il est mentionné que ces situations peuvent générer des incohérences et nécessitent parfois des interventions à des niveaux politiques supérieurs.

Permis et collaboration interservices

Un commentaire est émis concernant la possibilité d'améliorer les processus de permis dans des zones ciblées. Il est mentionné que, dans un contexte de zones prioritaires définies dans une stratégie de développement économique, une collaboration étroite entre l'ensemble des services est essentielle. La présidence précise que la direction générale adjointe a sous sa responsabilité tant le Service de l'urbanisme et du développement durable que le Service de développement économique.

Commentaires finaux

La présidence remercie la présentatrice pour la formation et souligne l'intérêt de l'approche proposée, mentionnant que le développement économique ne peut plus être abordé de la même manière qu'auparavant, compte tenu notamment des enjeux liés à la fiscalité municipale, aux orientations gouvernementales, aux normes environnementales, aux infrastructures et aux coûts de viabilisation. Il est mentionné, à titre d'exemples, que les coûts ont augmenté de manière significative, notamment de 65 % pour un kilomètre de route et de 88 % pour un kilomètre d'aqueduc. Il est indiqué qu'une étude financée par l'Union des municipalités du Québec sera transmise ultérieurement par le Service.

Une question est soulevée concernant la baisse de la richesse foncière uniformisée des immeubles non résidentiels de 6%, due en partie à une augmentation prononcée du résidentiel à Gatineau. La présentatrice explique que ces données proviennent d'une étude comparative récente et qu'elles s'inscrivent dans un contexte marqué par une forte pénurie de logements, ayant entraîné des efforts importants en matière de développement résidentiel. Cela a pour effet d'alourdir le poids relatif du foncier résidentiel dans la richesse foncière. Cet équilibre demeure fragile, il est important de maintenir des efforts soutenus en développement économique et en développement de zones spécialisées afin d'assurer la croissance de la richesse foncière, commerciale et industrielle. Sous toutes réserves, le poids relatif de la richesse foncière commerciale et industrielle aurait diminué légèrement plus rapidement à Gatineau qu'ailleurs, ce qui

constitue un point de vigilance. La diversification des sources de revenus demeure un enjeu à suivre dans le temps.

Un membre soulève la possibilité que certains indicateurs soient influencés par la situation particulière du centre-ville et par la structure économique régionale, davantage axé sur les services, ainsi que par la présence fédérale. Il est mentionné que ces éléments méritent d'être pris en compte dans l'analyse.

La période d'échange se conclut par des remerciements pour la formation et par une reconnaissance du caractère représentatif de la Commission, ainsi que de la pertinence d'une approche globale du développement économique (vision 360).

Timmy Jutras se joint à la séance à 13 h 55.

8. Tourisme d'affaires – Présentation

La présentation *Tourisme d'affaires* est assurée par André Groulx, directeur – événements d'affaires et développement ainsi que par Geneviève Latulippe, directrice générale – Tourisme Outaouais. Cette présentation est offerte à titre informatif aux membres de la Commission. Celle-ci s'inscrit au dossier 4 du Plan de travail 2026 de la Commission, soit le dossier intitulé « veille d'opportunités en développement économique ». À la suite d'une mise à jour mineure, la présentation sera de nouveau transmise aux membres de la Commission, en suivi de séance, incluant le lien permettant de consulter la vidéo produite par Tourisme Outaouais.

Grâce à un financement récent du gouvernement du Québec de 1,5 M\$, le tourisme d'affaires est identifié comme un vecteur potentiel de développement économique, notamment pour l'attraction de colloques et d'événements d'envergure. Dans ce contexte, la démarche présentée vise à fédérer l'écosystème de Gatineau autour du tourisme d'affaires ainsi qu'à tisser des partenariats avec les membres de la Commission pouvant agir à titre d'ambassadeurs.

Un survol de l'envergure du tourisme d'affaires en Outaouais est présenté. Il est précisé que le tourisme d'affaires concerne les déplacements à des fins professionnelles. Le soutien offert dans ce secteur est également expliqué. Un comité stratégique en tourisme d'affaires est en place, avec la participation de la Ville de Gatineau. Ce comité a notamment pour rôles d'identifier les opportunités et les synergies, de consulter le milieu et d'agir comme groupe de rétroaction.

L'importance du cercle des ambassadeurs de l'Outaouais est mise en évidence. Les ambassadeurs sont présentés comme des catalyseurs d'événements majeurs pour la région, en raison de leurs réseaux et de leurs contacts. Tourisme Outaouais travaille avec des personnes disposant de réseaux diversifiés et étendus. Le processus pour devenir ambassadeur est rappelé, dont l'importance de la prise de contact initiale avec leur équipe.

Le cheminement du traitement d'une demande est également expliqué. Il est mentionné que Tourisme Outaouais offre un accompagnement clé en main aux organisateurs d'événements, appuyé par un vaste réseau couvrant l'ensemble du territoire, permettant la mise en commun de l'information et des contacts.

La présentation se conclut par le fait que l'Outaouais est une destination d'affaires et en soulignant l'intérêt de collaborer avec les personnes souhaitant s'impliquer dans cette démarche.

Période d'échanges

Événement international

Une première question porte sur la définition d'un événement international. Il est précisé qu'il s'agit d'un événement dont les participants proviennent majoritairement de l'international. Même si l'événement peut comporter des volets locaux et nationaux, la caractéristique déterminante demeure la provenance internationale de la majorité des délégations. Ce type d'événement implique des déplacements sur de longues distances et présente un intérêt économique important.

Capacité d'accueil et attractivité

Une question est ensuite posée quant à la capacité d'accueillir un événement de l'envergure de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Il est répondu que la région dispose de la capacité nécessaire pour recevoir un tel événement.

Des précisions sont demandées sur le fonctionnement de l'attraction des événements, notamment sur le rôle respectif des établissements hôteliers et de Tourisme Outaouais. Il est expliqué que certains hôtels (Hilton) disposent de délégués commerciaux et que Tourisme Outaouais effectue également des activités de représentation. Les événements ne sont pas dirigés vers un seul lieu, ils sont orientés vers les sites les plus appropriés en fonction du profil de l'événement, des besoins du client et des capacités disponibles. Tourisme Outaouais mène différentes initiatives, notamment la participation à des démarches de prospection et le démarchage au sein des réseaux d'ambassadeurs. L'organisation soutient les équipes de vente, tandis que l'accompagnement global en tourisme d'affaires relève de sa mission. Souvent, les organisateurs recherchent d'abord une destination, et Tourisme Outaouais intervient alors à cette étape.

Ambassadeurs

Un membre souligne l'intérêt à évaluer la possibilité d'attirer le Forum de la relève en développement économique dans la région. Il est possible que la Chambre de commerces ait déjà entrepris des démarches à ce sujet avec Tourisme Outaouais. Des précisions sont demandées sur la façon de collaborer avec Tourisme Outaouais pour attirer ce type d'événement. Il est répondu que Tourisme Outaouais accompagne les promoteurs en analysant les opportunités et les programmes disponibles. Au-delà de l'attraction, il est souligné qu'il est nécessaire d'offrir des incitatifs et des raisons concrètes pour choisir l'Outaouais plutôt qu'une autre destination à l'échelle mondiale. Il est mentionné que l'accueil de la jeunesse entrepreneuriale pourrait être pertinent, tout en rappelant que l'obtention d'un événement repose souvent sur l'implication d'une personne reconnue dans le domaine, notamment dans le cadre du réseau des ambassadeurs.

Marché

Une question vise à préciser qui participe au marché « incentive ». Il est expliqué qu'il s'agit d'un mélange d'acheteurs et de vendeurs, principalement des planificateurs d'événements à la recherche de produits et d'expertises dans différentes destinations pour leurs clients. Ce marché repose sur un réseau de planificateurs.

Un autre échange porte sur le positionnement territorial, à savoir si Tourisme Outaouais parle de Gatineau ou de l'Outaouais dans ce contexte. Il est précisé que le positionnement se fait à l'échelle élargie Ottawa–Gatineau–Outaouais, soulignant l'impossibilité de dissocier la région de son statut de capitale nationale et l'importance de se comparer à d'autres destinations.

On questionne ensuite la participation conjointe avec Ottawa à certains événements. Il est confirmé que des collaborations ont lieu entre Tourisme Outaouais et son homologue d'Ottawa, notamment pour certaines activités, comme des réceptions ou des soirées d'accueil, par exemple dans des lieux muséaux, ainsi que dans d'autres initiatives de type « touring travel ».

Soutien à l'achat local

En lien avec le soutien à l'achat local, Tourisme Outaouais présente le développement d'un projet intitulé « show your badge ». Une solution technologique est en cours de développement afin que les rabais soient offerts directement aux consommateurs par l'entremise de leur téléphone, plutôt qu'aux commerçants, dans un souci de simplification. L'objectif est d'introduire cette initiative à l'automne. À ce sujet, un membre mentionne l'existence d'un répertoire d'entreprises (ID Gatineau) et suggère d'évaluer la faisabilité de voir à un arrimage des bases de données. Il est répondu que l'utilisation d'un levier commun, notamment via un outil de gestion de la relation client, pourrait être envisagée dans une logique de partenariat.

Transport

Une question est ensuite soulevée concernant le transport. Bien que l'organisme de transport local (STO) siège au comité stratégique, on s'interroge sur l'existence de réflexions plus globales pour répondre aux besoins de déplacement des participants. Il est mentionné que des discussions ont déjà eu lieu avec un service de taxi dans le cadre du projet « show your badge », notamment pour offrir des incitatifs. D'autres partenaires pourraient être considérés, sous toutes réserves, incluant éventuellement le transport collectif. Il est aussi indiqué qu'une réflexion plus approfondie aura lieu à terme afin de faciliter, par exemple, les déplacements des congressistes vers le centre-ville. Un membre ajoute que l'enjeu est de trouver des solutions simples et efficaces en s'appuyant, idéalement, sur des réseaux existants.

Dans la continuité de cette discussion, une question est posée à savoir si le déplacement des participants vers la destination est également pris en compte, au-delà du transport local. Il est répondu que cela dépend des besoins spécifiques des événements. Des membres du réseau œuvrent dans le domaine du transport et certaines ententes existent avec des transporteurs. Les fonds de soutien offerts peuvent, dans certains cas, être utilisés à cet égard.

Des félicitations sont adressées à Tourisme Outaouais pour leur vision et leadership.

9. Désignation d'un membre de la Commission au sous-comité d'économie sociale – Point d'information

Le Service indique que la Politique d'économie sociale a été adoptée en 2020, suivie d'un plan d'action en 2021. Par la suite, un sous-comité de la Commission a été mis en place pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.

Le sous-comité d'économie sociale est composé des personnes suivantes :

- La présidence de la CDÉ;
- La présidence du Comité consultatif agricole
- La présidence de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (CACLP);
- La présidence de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés (CLSDC)
- Trois membres CDÉ, dont deux représentant(e)s issus de l'économie sociale.

L'objectif visé est de désigner un deuxième représentant provenant de l'économie sociale, ainsi qu'un troisième représentant de la CDÉ afin de compléter la composition du sous-comité. Il est également précisé que deux rencontres annuelles sont prévues pour ce sous-comité, soit le 30 avril et à l'automne 2026. À cet effet, une personne est désignée à titre de représentante de l'économie sociale : Philippe Deschamps – Vision Centre-Ville. Par ailleurs, une discussion s'engage pour le siège en lien avec une PME ou grande entreprise. Marc-Antoine Laramée indique qu'il validera ultérieurement sa disponibilité et son intérêt. François de Bellefeuille fait part de son intérêt et propose sa candidature.

Ce point étant présenté à titre informatif, les personnes intéressées peuvent confirmer le tout à l'adresse suivante : commissions@gatineau.ca. Le Service de développement économique, par l'entremise de Nicolas Greugny, assurera un suivi auprès des personnes ayant manifesté leur intérêt.

10. Divers

Aucun élément d'information n'est ajouté à la section *Divers*.

11. Prochaine séance

Il est indiqué que la prochaine séance de la Commission de développement économique se tiendra le 18 juin 2026.

12. Levée de la séance publique

Il est proposé par Jean-François LeBlanc

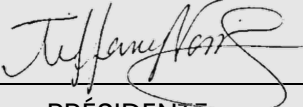
Appuyé par Marc-Antoine Laramée

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 14 h 32.

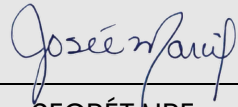
Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
TIFFANY-LEE NORRIS PARENT



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL